



Par courriel – publié sur <https://www.fia.com>

**A :** Membres de la FIA  
**De :** Comité d'Ethique de la FIA  
**Pages :** 2  
**Date :** 8 novembre 2021

**Objet : Elections présidentielles de la FIA**

Chers Présidents,  
Chers Membres de la FIA,  
Chère Communauté de la FIA,

Conformément aux **Recommandations du Comité d'Ethique** relatives aux élections présidentielles 2021, sur notre suggestion et avec l'approbation du Président de la FIA, le Comité d'Ethique de la FIA souhaite partager certaines préoccupations avec la Communauté de la FIA et fournir les conseils adéquats.

Des élections régulières, libres et équitables sont essentielles afin d'atteindre les normes les plus élevées en matière de **gouvernance, d'intégrité** et de **démocratie** énoncées dans nos Statuts. A cet égard, notre devoir est de veiller à ce que toute personne concernée par la campagne électorale et la procédure de vote respecte les critères de conduite définis par le Code d'Ethique de la FIA.

Nous faisons notamment référence au principe de **neutralité politique** évoqué à l'article 3.1 du Code d'Ethique de la FIA et visé dans i) les recommandations du Comité d'Ethique de la FIA en vue des élections présidentielles, et ii) les lignes directrices de la FIA relatives aux élections présidentielles.

D'un point de vue électoral, la neutralité politique exige que tous les Membres de la FIA disposent du droit et de la possibilité d'exprimer librement leurs préférences ainsi que de désigner leurs représentants sans aucune interférence d'une tierce partie, telle que les gouvernements et représentants locaux/étrangers, ou les autorités publiques nationales et supranationales.

A cet égard, il a récemment été demandé au Comité d'Ethique si les pratiques en matière de **lobbying et d'expressions de soutien** étaient susceptibles d'entraîner une violation des principes précités.

De telles pratiques sont légitimes, mais peuvent prêter à controverse. Exercer une pression politique ou de toute autre nature sur un Membre de la FIA afin d'orienter son vote lors des élections présidentielles constituerait une infraction aux principes fondamentaux de la FIA. Une telle infraction serait plus grave encore dans le cas où elle concernerait la demande faite à un Membre de la FIA de fournir une preuve photographique des voix exprimées par ce dernier.

Il a été rapporté que de telles pressions seraient possiblement exercées au sein de la FIA, ce qui pourrait susciter une vive inquiétude au sein de la Communauté de la FIA.

Par conséquent, la présente lettre a pour objet de rappeler à l'ensemble des candidats, Membres votants, et parties prenantes de la FIA, de se conformer aux normes de conduite les plus élevées et de s'abstenir de tout mauvais comportement.

En résumé :

- 1. Les Clubs de la FIA doivent pouvoir voter librement et de façon confidentielle lors des élections.**
- 2. Les Clubs de la FIA ne doivent pas être indûment influencés dans la manière d'exprimer leur vote.**
- 3. Nous avons conscience du fait que des tierces parties -- ainsi que certains Clubs de la FIA -- auront, et pourront exprimer, une préférence pour les personnes élues. Il s'agit là d'une réalité de la vie politique. Dans la limite du raisonnable, de telles expressions de soutien sont acceptables.**

4. A l'inverse, les pratiques qui vont au-delà de ce qui précède, et constituent dès lors un abus d'influence, comprennent ce qui suit :
  - a. menacer les électeurs qui ne soutiennent pas un certain candidat ;
  - b. offrir des récompenses aux électeurs qui soutiennent un certain candidat ;
  - c. demander aux électeurs de photographier leur bulletin de vote rempli au moment de le déposer.
5. Il est possible que des tierces parties n'étant pas liés à la FIA, tels que des gouvernements étrangers, prennent part à des activités que la FIA n'a pas le pouvoir de contrôler. Néanmoins, tout candidat ou membre des Clubs/de la Communauté de la FIA ayant connaissance de tels agissements doivent les signaler immédiatement au Comité d'Ethique de la FIA.
6. Il est également important que les candidats et leurs soutiens s'abstiennent d'encourager de telles pratiques.

N'hésitez pas à faire part de toute préoccupation au Comité d'Ethique de la FIA. Vous disposez de plusieurs moyens à cette fin.

- Il vous est possible de soumettre une plainte au Comité d'Ethique de la FIA en adressant un courriel à [ethics.committee@fia.com](mailto:ethics.committee@fia.com).
- Il vous est possible de soumettre un rapport via la *FIA Ethics and Compliance Hotline*, disponible à l'adresse <https://www.fia.com/fia-ethics-and-compliance-hotline>.

Les observations ainsi soumises peuvent être anonymes. Toutefois, nous vous saurions gré de bien vouloir veiller à ce qu'elles soient motivées.

Sans préjudice des prérogatives du Président de la FIA, le Comité d'Ethique ne manquera pas d'ouvrir une enquête si nécessaire.

Sincères salutations,

Au nom du Comité d'Ethique de la FIA



François Bellanger  
Président du Comité d'Ethique de la FIA